



Programme des nouveaux gTLD Mémoire explicatif

Évaluation des coûts relatifs au programme des nouveaux gTLD

Date de publication :

24 octobre 2008

Contexte - Programme des nouveaux gTLD

Depuis sa création il y a 10 ans en tant qu'organisation multipartite à but non lucratif dédiée à la coordination du système d'adressage de noms sur Internet, l'ICANN compte, parmi ses principes fondamentaux, la promotion de la concurrence sur le marché des noms de domaine et le maintien de la sécurité et de la stabilité d'Internet - un principe reconnu notamment par les États-Unis et d'autres gouvernements. L'évolution annoncée permettra une plus grande liberté d'innovation, de choix et de modification dans le système d'adressage d'Internet, qui se limite aujourd'hui à seulement 21 noms de domaine générique de premier niveau. Dans une communauté Internet grandissante qui compte déjà plus d'1,5 milliard d'utilisateurs, la diversité, le choix et la concurrence sont essentiels à la pérennité du succès et de l'accessibilité du réseau mondial.

La décision du lancement des prochaines sessions de candidature aux nouveaux gTLD fait suite à une longue période de consultation approfondie, menée auprès de l'ensemble des regroupements de la communauté Internet mondiale. Des représentants d'un grand nombre de parties prenantes (gouvernements, individus, société civile, regroupements commerciaux et sur la propriété intellectuelle, communauté technologique) ont participé aux discussions pendant plus de 18 mois. En octobre 2007, l'Organisation de soutien aux politiques des noms génériques (GNSO), un des groupes chargés, au sein de l'ICANN, de coordonner les politiques mondiales relatives à Internet, a achevé ses travaux d'élaboration de politiques sur les nouveaux gTLD et a approuvé un ensemble de recommandations. L'aboutissement de ce processus d'élaboration des politiques a été la décision du conseil d'administration de l'ICANN d'adopter la politique proposée par la communauté en juin 2008, lors de la conférence de l'ICANN à Paris. Un résumé détaillé du processus et de ses conclusions est disponible à l'adresse <http://gns0.icann.org/issues/new-gtlds/>.

Ce document fait partie d'une série de documents, formant un ensemble de notes explicatives publié par l'ICANN pour aider la communauté Internet à mieux comprendre l'appel d'offres. Cet ensemble de ressources est également appelé *guide de candidature*. Une période de consultation publique sur l'appel d'offres permettra à la communauté Internet d'examiner en détails et de commenter cette proposition. Les commentaires formulés seront alors pris en compte lors de la révision des documents en vue de la préparation d'une version définitive de l'appel d'offres. L'ICANN publiera l'appel d'offres définitif au premier semestre 2009. Pour connaître les informations actuelles, les délais et les activités associés au programme des nouveaux gTLD, consultez la page <http://www.icann.org/en/topics/new-gtld-program.htm>.

Notez qu'il s'agit uniquement d'une discussion préliminaire. Les candidats potentiels ne doivent pas s'appuyer sur les détails présentés dans le programme relatif aux nouveaux gTLD, ce programme restant soumis à modification suite aux différents commentaires qui seront reçus.

Résumé des points clés exposés dans le présent document

- La mise en œuvre des nouveaux gTLD doit être totalement autofinancée (les coûts ne doivent pas dépasser les frais de candidature ; les subventions accordées au titre des activités de l'ICANN en cours concernant la coordination technique de noms, de numéros et de tout autre identifiant, ne doivent pas servir à financer ce nouveau programme).
- La politique relative aux nouveaux gTLD requiert un processus de mise en œuvre détaillé et approfondi afin d'atteindre les objectifs fixés ; un tel processus est coûteux par nature.
- S'agissant d'un programme nouveau, il est difficile de prévoir avec certitude les coûts ou les volumes. Un processus d'établissement des coûts détaillé a été utilisé, et les coûts sont alignés sur les précédents historiques.
- Si toutes les estimations de coûts sont exactes, il n'y aura pas d'augmentation notable des fonds de l'ICANN due à l'évaluation des candidatures aux nouveaux gTLD ; les frais de candidature équivaldront parfaitement les coûts. En cas de trop-perçu ou de déficit (dont l'évaluation demandera un certain temps), la communauté devra décider de la gestion des fonds.
- Les premiers frais perçus par l'ICANN seront les frais d'évaluation. Ces frais sont actuellement estimés à 185 000 \$. D'autres frais peuvent être imputés aux candidats (payables directement aux fournisseurs) en cas de problèmes techniques ou de litige. Au même titre que les registres existants, les nouveaux registres délégués devront également s'acquitter des frais requis par l'ICANN.

Introduction et appel à commentaires

L'ICANN souhaite susciter des commentaires sur le rôle de protection des droits d'autrui dans le cadre de son programme de nouveaux gTLD. Le présent document, également appelé *guide de candidature*, fait partie d'une série de documents formant un ensemble de notes explicatives publié par l'ICANN pour aider la communauté Internet à mieux comprendre l'appel d'offres. Une période de consultation publique sur l'appel d'offres permettra à la communauté Internet d'examiner en détails et de commenter cette proposition. Les commentaires formulés seront alors pris en compte lors de la révision des documents en vue de la préparation d'une version définitive de l'appel d'offres, dont la publication est prévue pour le premier semestre 2009. Pour connaître les informations actuelles, les délais et les activités associés au programme des nouveaux gTLD, consultez la page <http://www.icann.org/en/topics/new-gtld-program.htm>.

Contexte

1. Présentation et résumé

Tandis que les principales implications de cette nouvelle politique concernent les améliorations possibles en termes de choix et de concurrence suite à l'introduction de nouveaux noms de domaine, les implications financières n'en restent pas moins importantes, tant pour l'organisation qu'est l'ICANN que pour les candidats aux gTLD, en matière de mise en œuvre de ladite politique via l'acceptation et le traitement de candidatures, tel que défini dans la politique adoptée par la communauté et validée par le conseil d'administration.

Une importante directive de mise en œuvre de la politique des nouveaux gTLD stipule que cette politique doit être totalement autofinancée (les coûts ne doivent pas dépasser les frais de candidature). Voir <http://gnso.icann.org/issues/new-gtlds/pdp-dec05-fr-part-08aug07.htm> -_Toc43798015. Il existe ici une part de bon sens : un nouveau programme doit pouvoir s'autofinancer. Avec plus de 170 000 000 enregistrements à travers le monde, le modèle actuel de revenus et de dépenses appliqué par l'ICANN pour la coordination technique des identifiants uniques ne doit pas être modifié dans l'immédiat et ne doit subir aucune conséquence de la mise en œuvre de nouveaux gTLD. Le programme de mise en œuvre de nouveaux gTLD doit être financièrement indépendant et ne doit pas recevoir de subventions de titulaires de gTLD existants.

La complexité de l'évaluation des coûts est accentuée par le fait que cette session de candidature à de nouveaux gTLD représente une activité nouvelle pour l'ICANN comme pour la communauté. Certaines dates méritent toutefois que l'on s'y intéresse. Lors de la session d'examen de nouveaux TLD sponsorisés (lancée en 2003), l'ICANN a étudié dix candidatures. S'appuyant sur certaines estimations passées, le personnel de l'ICANN évalue le coût total (coût de main-d'œuvre, coûts des services de conseil et des services externes, notamment les frais légaux) de traitement de ces dix candidatures à au moins 1,8 milliards de dollars, soit un minimum de 180 000 dollars par candidature. Les frais imputés aux candidats de cette session s'élevaient à 50 000 dollars par candidature.

La mise en œuvre de l'ensemble des conditions réglementaires requises par le GNSO n'est pas une tâche aisée. Pour atteindre les objectifs réglementaires fixés, de nombreuses étapes d'évaluation peuvent être envisagées, ce qui a un impact direct sur le coût attendu d'une candidature. Ce processus rigoureux et le coût concomitant sont nécessaires. Bien que le premier rôle de l'ICANN dans le programme des nouveaux gTLD soit de garantir un processus efficace et transparent, les résultats obtenus, qui nécessitent la mise en œuvre rigoureuse d'un processus minutieux, représentent également un véritable enjeu pour l'ensemble de la communauté de l'ICANN. Les inquiétudes formulées par l'ensemble de la communauté doivent être prises en compte et une protection appropriée des titulaires de droits doit être mise en place. En outre, il est nécessaire d'examiner la probabilité d'une gestion stable et adaptée, par un opérateur de nouveaux gTLD, de cet ajout de valeur dans le DNS.

Selon une méthodologie d'établissement des coûts détaillée incluant les coûts de développement du programme des nouveaux gTLD ainsi que les coûts, plus ou moins facilement prévisibles, induits par le processus, de l'évaluation des candidatures aux nouveaux gTLD à la délégation dans la zone racine, l'ICANN estime actuellement que

Version préliminaire - pour discussion uniquement - reportez-vous à la clause de non-responsabilité située à la page de titre du présent document.

le coût d'évaluation d'une candidature à un nouveau TLD s'élèvera à environ 185 000 \$ par candidature, pour la première session de candidature. L'approche adoptée pour les frais (revenus), telle que décrite ici, sera examinée par la communauté dans le cadre de l'examen du processus global des nouveaux gTLD. Les différentes estimations pourront être précisées jusqu'à la parution du guide de candidature final. Chaque candidat devra rembourser le coût induit par l'évaluation de sa candidature en s'acquittant de frais d'un montant équivalent, estimé à environ 185 000 \$ par candidature. D'autres frais pourront être imputés aux candidats (ces frais feront l'objet de discussions ultérieures).

Au total, les frais dus à l'ICANN pour compenser les coûts d'évaluation et de traitement des candidatures aux nouveaux gTLD devraient représenter une somme importante. Si l'ICANN reçoit 500 candidatures lors de la première session (comme prévu), le montant total des frais devant être versés à l'ICANN pour cette session devrait s'élever à environ 92 500 000 \$. Que compte faire l'ICANN de cet argent ? Les revenus générés par les frais imputés aux candidats serviront à couvrir le montant des dépenses associées au traitement des 500 candidatures, d'un montant approximatif de 92 500 000 \$. En admettant que les estimations des coûts sont exactes, après le traitement de l'ensemble des candidatures aux nouveaux gTLD de la première session (simples comme complexes), et une fois l'évaluation de la dernière candidature terminée, la différence des frais perçus par l'ICANN moins les dépenses associées à ces candidatures devrait être nulle.

Bien sûr, étant donné le degré d'incertitude impliqué, il est possible que l'ICANN enregistre un trop-perçu ou un déficit lors de cette première session de candidature ; en effet, les frais perçus peuvent s'avérer supérieurs ou inférieurs aux dépenses réelles. En outre, bien qu'il soit possible de prévoir un traitement en quelques mois seulement des candidatures non litigieuses, les candidatures litigieuses exigeront plus de temps. Il est donc impossible de déterminer, de manière définitive, la balance totale des revenus et des dépenses avant la 2^{ème} ou la 3^{ème} année suivant le lancement du processus de candidature. L'ICANN examinera et communiquera, sur une base continue, les revenus et les dépenses relatifs aux nouveaux gTLD, et, à l'issue d'une période appropriée, déterminera si une différence significative existe entre les frais collectés et les dépenses enregistrées. En cas de trop-perçu, l'ICANN invitera la communauté à se prononcer sur l'utilisation de cet excédent. En cas de déficit, l'ICANN récupèrera le montant en question au cours des sessions de TLD suivantes.

Fournir un processus pour l'allocation de nouveaux gTLD faisait partie de la mission première de l'ICANN. Ce processus a fait l'objet d'un examen approfondi par la communauté Internet avant d'être approuvé par le conseil d'administration de l'ICANN. Le personnel de l'ICANN a fait appel à un ensemble de meilleures pratiques ainsi qu'à des experts externes afin d'examiner en détails les processus appliqués et de contribuer à l'estimation des coûts. Bien que les données de coût de ce processus soient importantes et présentent quelques incertitudes, la méthode de calcul des coûts et des revenus est planifiée de sorte à donner un résultat conforme à la condition réglementaire stipulant que le programme des nouveaux gTLD doit être totalement autofinancé et fournir un processus prévisible capable de produire des résultats profitables à l'ensemble de la communauté Internet.

2. Principes financiers importants

La mise en œuvre du processus des nouveaux gTLD doit être totalement autofinancée, de sorte à faire dépendre principalement des coûts l'impact financier des nouveaux gTLD sur l'organisation de l'ICANN : à combien reviendra le traitement des candidatures aux nouveaux TLD ? Le coût total sera ensuite remboursé par les frais de traitement perçus.

Version préliminaire - pour discussion uniquement - reportez-vous à la clause de non-responsabilité située à la page de titre du présent document.

S'agissant d'un nouveau programme, il est essentiel de disposer d'un ensemble de principes auquel peuvent se référer l'équipe d'estimation des coûts afin d'élaborer un guide commun pour la prise de décision, et afin de permettre d'explicitier chaque hypothèse. Certains de ces principes importants pour la mise en œuvre du programme des nouveaux gTLD sont exposés ci-dessous.

Circonspection/conservatisme : L'ICANN coordonne les identifiants uniques d'Internet et, rôle particulièrement important dans ce contexte, établit des contrats directement avec des registres de noms de domaine générique de premier niveau, tout en coopérant avec des registres de code de pays du monde entier, toujours dans l'intérêt de la sécurité, de la résilience et de la stabilité du DNS. On dénombre plus de 170 000 000 enregistrements de domaines de second niveau, qui fournissent une grande diversité de services de communication, d'éducation et de commerce, touchant de plus en plus d'internautes à travers le monde. Le système de contrats, d'application et de frais employé par l'ICANN pour assurer un tel fonctionnement, notamment pour les 105 000 000 titulaires des gTLD, ne doit être exposé à aucun risque. Le programme des nouveaux gTLD doit être totalement autofinancé.

Ce principe de circonspection et de conservatisme implique un examen minutieux de chaque élément du processus de candidature, afin d'obtenir un résultat conforme à la politique élaborée par la communauté. Alors qu'un examen approfondi du processus et des coûts engendrés a eu lieu tout au long de l'élaboration dudit processus, la réduction des coûts n'est pas l'objectif principal. La priorité est accordée au respect du processus établi.

Paiement forfaitaire/différentiel : L'ICANN exigera l'ensemble des frais dus au titre de l'évaluation de la candidature à l'envoi de celle-ci, afin d'éviter toute situation dans laquelle une candidature déjà à mi-parcours du processus devrait être abandonnée, faute de financement par le candidat (et afin de s'assurer que toutes les dépenses induites seront couvertes). Toutefois, si un candidat décide de retirer sa candidature au cours du processus, pour quelle que raison que ce soit, l'ICANN doit lui rembourser le montant des frais perçus au prorata. La planification de ces remboursements sera publiée et discutée ultérieurement.

L'établissement d'une base forfaitaire commune pour les frais d'évaluation demandés à chaque candidat permet de déterminer avec certitude le montant de ces frais. Cela permet en outre de garantir qu'aucune pénalité financière directe n'est appliquée aux candidatures plus complexes (à l'exception, le cas échéant, des frais payables directement à un fournisseur). Un montant forfaitaire unique, associé à des remboursements échelonnés et des paiements versés directement aux fournisseurs (de résolution de litiges), semble offrir l'équilibre adéquat de certitude et d'équité à l'ensemble des candidats.

Niveaux de frais et accessibilité : Les membres de la communauté du GNSO ont reconnu qu'il était probable que les candidats aux registres de nouveaux gTLD proposent divers plans et modèles d'entreprise adaptés aux spécificités de leurs propres communautés ; ils se sont par ailleurs entendus sur le fait que la procédure d'évaluation et de sélection des registres de nouveaux gTLD devait respecter les principes d'équité, de transparence et de non-discrimination.

Dans ce contexte, certains membres de la communauté ont exprimé leurs inquiétudes sur le fait que les conditions financières et les frais exigés pourraient décourager les candidatures de pays en voie de développement ou des candidats autochtones ou

issus de minorités, qui ne disposent souvent pas des mêmes opportunités ou capacités financières que d'autres régions du monde, plus développées. L'ICANN prend ces inquiétudes très au sérieux et peut, à l'avenir, être amenée à explorer des possibilités d'aide financière ou de réduction de frais pour les candidats retenus en vue de l'attribution des nouveaux gTLD, en respectant les principes de cohérence, d'équité, de vérifiabilité et de transparence. Cet objectif doit cependant être nuancé par le principe de conservatisme selon lequel les frais perçus lors de la première session doivent rembourser l'intégralité des dépenses engendrées par les candidatures lors de cette même session.

De plus, au cours du processus d'élaboration des politiques, certains membres de la communauté se sont inquiétés du fait que les réductions de frais ou les aides financières offertes directement par l'ICANN, aussi bien intentionnées soient-elles, pourraient être la proie d'intérêts commerciaux. Une entité commerciale pourrait s'impliquer, de manière symbolique, dans une communauté locale bénéficiant d'une réduction de frais, ou encore soumettre un nouveau registre comme représentant les intérêts d'une communauté, sans que cela ne soit le cas.

Aucune méthode pratique d'aide financière ou de réduction de frais par l'ICANN n'a été définie pour la première session de candidature aux nouveaux gTLD, mais il n'est pas exclu qu'un mécanisme approprié soit établi pour les sessions à venir. Si le personnel identifie des sources donnant droit à une subvention, une aide financière ou à une répartition équitable des opportunités entre les candidats de pays développés qualifiés et les populations autochtones et minoritaires dans le besoin, ces résultats seront rendus publics.

Méthodologie d'estimation : Il existe différentes méthodes permettant d'estimer un coût. Certaines imagineront le pire scénario, d'autres le meilleur, tandis que d'autres encore préféreront la nuance. Les personnes chargées d'estimer les différents coûts induits par l'évaluation des candidatures se sont efforcées de baser leurs estimations sur la recherche du maximum de vraisemblance. En outre, afin d'obtenir les meilleures estimations possibles, une approche détaillée a été adoptée. Le processus d'évaluation a ainsi été divisé en 6 phases, 24 étapes principales et 75 tâches distinctes. Vingt-sept résultats possibles différents ont été identifiés dans le processus de candidature ; ont également été évalués les probabilités d'atteindre chacun de ces résultats, ainsi que leurs coûts associés. Il est vraisemblable que ce type d'estimations détaillées fournisse un degré d'exactitude supérieur aux estimations générales résumées.

En outre, autant que possible, une analyse de sensibilité a été appliquée aux estimations de coûts. Ce type d'analyse implique de répondre à des questions telles que « À combien s'élèverait le coût total de traitement si toutes les candidatures devaient passer par une étape d'évaluation approfondie en raison de leur complexité ? », ou encore « À combien s'élèverait le coût total de traitement si toutes les candidatures se limitaient à l'évaluation de base ? ». L'analyse de sensibilité permet également d'explorer et de comprendre les différents résultats possibles, ainsi que les points de décision clés du modèle d'estimation des coûts.

Volume de candidatures attendu : Bien que l'ICANN ait fait appel à des groupes constituants et à des experts, il est impossible d'estimer avec certitude le nombre de candidatures aux nouveaux TLD qui seront soumises. Selon l'ICANN, 500 candidatures devraient être transmises lors de la première session. Cette hypothèse de volume se base sur plusieurs sources, notamment le rapport d'un économiste consultant, des estimations publiques disponibles sur le Web, des commentaires oraux formulés lors de réunions publiques

ainsi que des commentaires confidentiels émanant d'acteurs du secteur. Bien que cette hypothèse de 500 candidatures coïncide avec de nombreuses données, il n'existe aucun moyen de prédire ce nombre avec certitude.

Si le nombre réel de candidatures s'avère nettement inférieur à 500, il existe un risque financier pour l'ICANN de ne pas recouvrer les coûts de développement du programme ou les dépenses prévues pour la première session. Une prévision de dépenses plus élevées pourrait entraîner par ailleurs un coût par candidature supérieur au coût estimé. Toutefois, le risque encouru si le volume de candidatures s'avère bien en-deçà des prévisions serait relativement faible, proportionnellement au petit nombre de candidatures reçues.

Si le nombre réel de candidatures s'avère nettement supérieur à 500, le risque est que le coût de traitement des candidatures soit plus élevé que prévu. En effet, en pareil cas, l'ICANN serait contrainte de faire appel à davantage de ressources externes afin d'assurer le traitement de l'ensemble des candidatures en temps et en heure, entraînant ainsi une hausse du coût total de traitement. L'ICANN serait alors en mesure de recouvrer ces coûts plus élevés grâce à une récupération des dépenses fixes (coûts de développement du programme et autres dépenses fixes) supérieure aux prévisions, limitant ainsi le risque encouru.

Le programme des nouveaux gTLD sera permanent : L'ICANN annoncera le calendrier de la deuxième session de candidatures aux nouveaux gTLD à la clôture de la première session. Selon toute vraisemblance, cette deuxième session se tiendra dans l'année de la date de clôture de la première session. Avec le rodage des processus de l'ICANN et la réduction des incertitudes au fil du temps, certains frais devraient être revus à la baisse lors des sessions de candidature suivantes.

3. Éléments de dépenses

Les principaux frais induits par une candidature à un nouveau gTLD sont les frais d'évaluation. Comme indiqué précédemment, ces 185 000 \$ par candidature sont calculés selon un processus d'estimation des coûts détaillé. Trois éléments sont pris en compte dans cette estimation : le coût de l'élaboration du processus des nouveaux gTLD (correspondant en réalité aux coûts historiques), les coûts facilement identifiables d'évaluation et de traitement des candidatures, et les éléments les plus incertains et les plus difficiles à estimer du processus de candidature et de délégation. Ces trois éléments sont décrits en détail ci-après.

3.1 Coûts de développement du programme des nouveaux gTLD

L'un des éléments du coût total d'évaluation des candidatures aux nouveaux gTLD est le coût induit par le développement du programme de mise en œuvre même. Des discussions ont eu lieu afin de déterminer le moment où le développement du programme a officiellement commencé. Le personnel de l'ICANN a recommandé de calculer les coûts de mise en œuvre à partir de fin 2007, date de la recommandation de la politique de nouveaux gTLD par le GNSO. Cela signifie qu'environ 2 millions de dollars de coûts engendrés par le développement de cette politique au sein de l'Organisation de soutien aux politiques des noms génériques et d'autres entités prenant part aux processus d'élaboration des politiques de l'ICANN, n'ont pas été inclus dans le calcul des coûts de développement.

Comme pour chaque estimation de coûts, le personnel de l'ICANN a procédé à un

Version préliminaire - pour discussion uniquement - reportez-vous à la clause de non-responsabilité située à la page de titre du présent document.

examen minutieux des coûts de développement du programme. Ont ainsi été évalués les heures consacrées par chaque personne au programme de mise en œuvre, les factures et les estimations des services et consultants externes sollicités dans le cadre du développement du programme, les frais de déplacement et l'ensemble des coûts technologiques et indirects. Le tableau ci-dessous résume ces coûts, pour un montant total de 12,8 milliards de dollars environ.

	Montant
Personnel	7 519 857
Déplacements et conférences	1 273 810
Services professionnels	1 348 404
Administration/frais généraux	2 647 950
Total	\$ 12 790 021

Afin de simplifier le mécanisme/calcul utilisé pour le recouvrement de ces dépenses, un montant fixe de 26 000 \$ par candidature a été défini pour la première session. Ces coûts historiques induits par le développement du programme des nouveaux gTLD ayant déjà été pris en compte, cet élément des frais d'évaluation permettra d'augmenter le fonds de réserve de l'ICANN, grâce auquel l'ICANN pourra atteindre ses objectifs stratégiques en termes de fonds de réserve et effectivement recouvrer les fonds provenant du budget général de la Société alloués au développement du programme.

3.2 Coûts d'évaluation des candidatures fixes et variables – prévisibles

Les coûts fixes et variables associés à chaque étape d'évaluation/de traitement constituent le deuxième élément du coût total d'évaluation et de traitement des candidatures aux nouveaux gTLD.

La politique des nouveaux gTLD identifie un ensemble de résultats stratégiques et de directives de mise en œuvre qui requièrent des candidats des informations détaillées et imposent une évaluation approfondie de ces informations. Par exemple, le processus de traitement des candidatures aux nouveaux gTLD doit évaluer le risque de confusion et de conflit de chaînes, ainsi que la capacité technique et les compétences professionnelles des candidats en matière de gestion de registre, entre autres. Chaque résultat stratégique est atteint via un ensemble d'étapes de traitement et d'évaluation, organisées de sorte à accélérer le processus pour les candidatures les moins litigieuses et à gérer les candidatures plus complexes de manière homogène et appropriée.

Sur une période de plusieurs mois, la procédure proposée pour le traitement et l'évaluation des candidatures aux nouveaux gTLD a été divisée en différentes phases, chacune organisée en plusieurs étapes, elles-mêmes divisées en plusieurs tâches. Six phases, vingt-quatre étapes et soixante-quinze tâches individuelles ont été déterminées. Par exemple, la première phase du processus de candidature comprend trois étapes et onze tâches au total :

	Description des étapes		Description des tâches
S1	Période de candidature	1	S'impliquer dans les processus de suivi, de contrôle et de création de rapports ; exécuter des algorithmes.
S1	Période de candidature	2	Gérer l'ensemble des candidatures reçues. Répondre aux questions.
S1	Période de candidature	3	Rédiger un rapport de situation et préparer les communications appropriées à l'intention des dirigeants/du conseil d'administration/du public afin de boucler cette étape.
S2	Vérification de l'exhaustivité des données administratives des candidatures	1	Remplir et évaluer une liste de contrôle pour chaque candidature. Déterminer si la candidature est qualifiée pour la phase d'évaluation initiale.
S2	Vérification de l'exhaustivité des données administratives des candidatures	2	Contacteur les candidats dont la candidature est incomplète.
S2	Vérification de l'exhaustivité des données administratives des candidatures	3	Confirmer la réception des frais de candidature.
S2	Vérification de l'exhaustivité des données administratives des candidatures	4	Rédiger un rapport de situation et préparer les communications appropriées à l'intention des dirigeants/du conseil d'administration/du public afin de boucler cette étape.
S3	Consultation publique	1	Gérer la clôture de la période de candidature, notamment par la diffusion d'un avis public.
S3	Consultation publique	2	Rédiger un rapport sur les commentaires publics. Rédiger un rapport sur les réponses aux commentaires publics.
S3	Consultation publique	3	Traduire les commentaires, si nécessaire.
S3	Consultation publique	4	Rédiger un rapport de situation et préparer les communications appropriées à l'intention des dirigeants/du conseil d'administration/du public afin de boucler cette étape.

Une estimation des coûts a été réalisée pour chaque tâche, via l'estimation du nombre de personnes/d'heures requises dans chaque département concerné de l'ICANN et/ou des heures/du budget alloué(es) aux services de conseil d'un fournisseur externe nécessaire(s). L'exemple suivant indique, par département de l'ICANN (en-têtes des colonnes), le nombre d'heures estimé pour réaliser une tâche spécifique. Afin de générer ces estimations de coûts, une matrice complète a été créée pour l'ensemble des 75 tâches, sur tous les départements et incluant le total des coûts de services externes, avant d'être examinée en détails.

Administration	Direction	JANA	Affaires générales	Politiques	Partenariat mondial	Technologies de l'information	Affaires juridiques	Conférences de l'ICANN	Relations avec les gouvernements	Ac-Large	Médiateur	Dépenses du conseil d'administration	Rec. sources humaines	Finance	Comité de nomination	Affaires internationales	Services	Relations registres	Respect des contrats	Gestion de projets	Sécurité interne	Gestion de la racine L	Heures de travail en interne	
	1		5			5	1										1		1					14

Enfin, les coûts fixes, tels que les coûts associés au développement des systèmes informatiques, au matériel ou les coûts difficilement imputables à une seule étape du traitement, ont été ajoutés au total estimé.

Comme noté précédemment, l'ICANN s'efforce actuellement d'établir une base forfaitaire commune pour les frais d'évaluation demandés aux candidats, afin de garantir à ces derniers le montant de ces frais avec certitude. Toutefois, ce montant forfaitaire ne doit pas simplement être une estimation tirée de chaque étape du processus de candidature. Il s'agirait là d'une proposition abusive pour certains. En effet, bon nombre de candidatures seront simples à traiter, tandis que certaines s'avèreront plus complexes. Le personnel de l'ICANN a donc appliqué des techniques de « valeur attendue » standard afin d'établir une estimation du total des coûts induits par la réalisation des aspects prévisibles du processus.

La valeur attendue est déterminée en évaluant la probabilité de réalisation de chacune des 75 étapes pour l'ensemble des candidatures, puis en multipliant cette probabilité par le coût. Dans un premier temps, un tableau d'estimations de probabilité pour chaque étape a été développé. Une fraction de ce tableau est illustrée ci-dessous.

Parcours	S1	S4-S5	
	Vérification des candidatures	Évaluation initiale	Diriger vers une évaluation approfondie ?
Qualification /O	100%	80%	0%
Échec/N	0%	20%	100%
1	100%	80%	
2	100%	80%	
3	100%	80%	
4	100%	80%	
5	100%	80%	

Ce tableau indique que 100 % des candidatures passeront par l'étape de vérification. Il montre également que 80 % des candidats devraient passer la phase d'évaluation initiale, et que 20 % seraient orientées vers une évaluation approfondie. Comme mentionné plus haut, ces estimations ont été réalisées pour chaque parcours de candidature, à travers les six phases du processus.

Ensuite, à partir de l'estimation du coût de chaque tâche et de la probabilité de réalisation, par les candidatures, de chacune de ces tâches, il est possible de calculer le coût attendu des candidatures (en multipliant le coût de chaque étape par sa probabilité d'exécution).

Cette méthodologie de coût attendu peut également être représentée sous forme d'arbre de décision. La progression d'une candidature à travers les différentes étapes du processus détermine la probabilité d'exécution des étapes suivantes et le coût estimé. Ici encore, le coût attendu correspond à la somme de l'ensemble des coûts et de leur probabilité. Une partie de cet arbre de décision est illustrée ci-dessous :

Afin de garantir une méthodologie fiable d'évaluation de ces éléments de coûts à risques/difficiles à estimer, l'ICANN a fait appel à Willis Inc., troisième courtier en assurances et consultant risques mondial, dont le chiffre d'affaires annuel dépasse les 3,4 milliards de dollars américains et qui compte quelque 20 000 employés répartis dans plus de 100 pays, avec notamment le cabinet Willis Enterprise & Risk Finance (WERF), qui constitue le centre d'excellence Willis pour la quantification et la modélisation des risques.

Appliquant une technique de modélisation de scénario qui intègre une analyse de régression et une simulation Monte Carlo, et qui prend en compte les éléments à risques ainsi que leur probabilité de réalisation, cette analyse a généré un profil de risque global du programme des nouveaux gTLD. Ce profil a chiffré à environ 60 000 \$ les coûts à risques/difficiles à estimer par candidature, pour la première session. Ce qui crée une incertitude abaissant le niveau de confiance à 80 % environ.

3.4 Autres frais

D'autres frais sont associés au processus de candidature aux nouveaux gTLD. L'ICANN demandera aux candidats de s'acquitter de frais modestes d'accès système afin de pouvoir s'enregistrer comme utilisateurs inscrits dans le système d'envoi des candidatures (pour un montant prévu de 100 \$). L'objectif de ces frais pour l'ICANN est de garantir l'exactitude des coordonnées et des informations de facturation de chaque candidat, tout en réduisant les accès inutiles au système de candidature.

Par ailleurs, si une candidature doit être soumise à une évaluation des services techniques (identique à l'évaluation RSTEP actuelle des services de registre), aux processus d'objection et de résolution de litige ou de conflit de chaînes, le candidat peut devoir s'acquitter de frais supplémentaires auprès des différents fournisseurs de services concernés. Comme souligné précédemment, si le candidat choisit de retirer sa candidature plutôt que de la soumettre à une évaluation approfondie, il pourra bénéficier d'un remboursement au prorata.

3.5 Frais de registre annuels

Tous les registres génériques existants s'acquittent des frais requis auprès de l'ICANN, selon les termes de l'accord contractuel conclu entre les deux parties. De manière générale, ces frais sont calculés à partir d'un pourcentage des revenus générés par les transactions. Dans certains cas, le contrat peut exiger du registre le paiement annuel de frais fixes. Après sa délégation et sa mise en œuvre, le nouveau gTLD fera également l'objet de frais de registre.

Comme indiqué plus haut, différents modèles de nouveaux gTLD sont attendus. La structure des frais doit prendre en compte cette diversité, tout en restant cohérente pour l'ensemble des nouveaux gTLD. D'après les modèles de frais de registre existants, les frais de registre des nouveaux gTLD ne devraient pas dépasser les 75 000 \$ ou environ 5 % des revenus générés par les transactions du registre. Avec cette méthode, un nouveau TLD orienté vers de gros volumes d'enregistrement devra s'acquitter de frais calculés en fonction des transactions effectuées. Un nouveau TLD réservé aux enregistrements d'une communauté ou à des enregistrements limités s'acquittera du montant forfaitaire fixe. (Ce fonctionnement est identique à la structure de frais fixes et variables actuellement en place entre l'ICANN et les bureaux d'enregistrement et qui accepte différents modèles d'entreprise.)

Ces frais permanents de registre sont destinés à financer toute assistance supplémentaire requise pour les nouveaux TLD, notamment en matière de conformité, de liaison de registres, de hausse potentielle d'activité au sein du bureau d'enregistrement et dans le cadre de tout autre service d'assistance de registre. Ces frais, leur relation avec d'autres frais dus à l'ICANN et leur utilisation seront gérés de la même manière que le sont actuellement les frais de registre, via le processus budgétaire et le plan annuel de l'ICANN.

3.6 Résumé des coûts

Les principaux impacts financiers du programme des nouveaux gTLD sont conditionnés par les coûts. L'estimation exacte des coûts représente un véritable défi, puisqu'il s'agit d'un nouveau programme. L'ICANN a adopté une approche détaillée et rigoureuse afin d'estimer les coûts historiques de développement du programme, les coûts de processus et les coûts liés aux incertitudes induits par ce nouveau programme. Un ensemble de principes a également permis d'appliquer, de manière cohérente, la méthodologie d'estimation choisie. Les résultats ont été testés par une analyse de sensibilité, entre autres, tandis qu'une expertise appropriée était appliquée.

4. Processus et résumé

Une version préliminaire des processus des nouveaux domaines génériques de premier niveau, y compris l'appel d'offres préliminaire, les documents fondamentaux, les justifications des dépenses, etc., est publiée afin de permettre à la communauté Internet de s'exprimer sur le processus en cours de développement. Selon les commentaires de la communauté, il est à prévoir qu'au moins une deuxième version préliminaire de l'ensemble des documents sera publiée afin de recueillir davantage de remarques.

Concernant les impacts financiers, l'ICANN établira également un budget de déploiement pro forma sur trois ans, d'après les estimations de coûts du processus des nouveaux gTLD décrites ici. Outre l'impact incrémentiel du coût des nouveaux gTLD, le budget prévoira les rentrées de capitaux découlant des frais de candidature et les coûts engendrés dans le budget total de l'ICANN.

Le coût total élevé du programme des nouveaux gTLD revêt une importance significative. La mise en œuvre d'un programme pour le traitement des candidatures aux nouveaux gTLD selon la politique établie, tel que suggéré par le GNSO après de longues délibérations, s'avère être une tâche complexe. Mais cette complexité est due au fait que la communauté souhaitait la mise en place d'un processus ouvrant de nouvelles opportunités d'utilisation flexible du système de noms de domaine, tout en proposant un ensemble de garanties essentielles.

L'une des principales directives financières pour la mise en œuvre de la politique de nouveaux gTLD est l'autofinancement de son programme. Une grande attention a été portée à l'estimation des coûts, avec notamment la prise en compte des sessions TLD précédentes de l'ICANN, l'écoute de conseils professionnels haute qualité et un examen détaillé et rigoureux des différents éléments. Au fur et à mesure de la progression du processus, l'ICANN informera la communauté des frais perçus et des dépenses enregistrées, et gèrera tout trop-perçu ou déficit en consultation avec celle-ci.